



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 juin 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 30

**D22.058**

L'an deux mille vingt-deux,  
le seize juin,  
à 18 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien (à partir de 18 h 45), CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard (à partir de 19 h), RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : SAGNET-POUGET Valérie (pouvoir donné à CITERIN-NORMANDIN Sylvie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), POQUET Pascal (pouvoir donné à RODRIGUES David), PODEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CROUZET Colette (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.058: ADHESION A AMORCE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est souhaitable que la CC ALCT adhère à AMORCE, afin de faciliter le travail de l'agent en charge du Plan Local de Prévention des déchets.

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les

syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts,**

**DECIDE** d'adhérer à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers,

**DESIGNE** Monsieur Jean-Paul POURQUIER en tant que délégué titulaire,

**DESIGNE** Monsieur Jean-Louis VAYSSIER, en tant que délégué suppléant,

**pour représenter la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN en tant qu'élus référents auprès d'AMORCE, et la représenter au sein des diverses instances de l'Association**

**PRECISE** que la cotisation correspondante sera inscrite dans le budget principal 2022, pour un montant de 376,00 €, en affectant une partie des sommes disponibles inscrites au compte 6281,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 juin 2022,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
**Jean-Claude SALEIL**